



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

air

Question écrite n° 86740

Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur le rapport parlementaire sur le coût économique et financier de la pollution de l'air. Il souhaite connaître son avis sur la proposition visant à engager des négociations au niveau européen pour une fiscalité commune sur les transports routiers de marchandises.

Texte de la réponse

La recommandation numéro 22 du rapport sur le coût économique et financier de la pollution de l'air propose d'engager des négociations au niveau européen pour une fiscalité commune sur les transports routiers de marchandises. Des discussions au niveau européen sur la fiscalité des carburants, notamment pour y introduire une part carbone, ont été menées dans le cadre de la révision, initiée en avril 2011, de la directive 2003/96/CE, dite « directive énergie ». La France a pris activement part aux débats avec le souci de voir s'engager une nécessaire évolution de la fiscalité européenne de l'énergie, en conciliant objectifs de transition énergétique et de croissance économique. En raison de l'unanimité requise pour les sujets fiscaux, ces discussions n'ont pas abouti et, fin 2014, a été annoncé le retrait de la proposition de révision de la directive énergie. Alors que les enjeux environnementaux, économiques et sociaux associés à cette révision sont de première importance et nécessitent une action volontariste, les autorités françaises ont fait part de leurs regrets face à ce retrait. En juin dernier, elles ont adressé à la Commission une note mentionnant leur volonté de s'investir dans une discussion sur ce sujet dans tout cadre qui serait jugé pertinent. L'harmonisation fiscale du transport routier est pour la France un objectif primordial même s'il s'agit d'une ambition politique de long terme.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86740

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 août 2015](#), page 6054

Réponse publiée au JO le : [20 octobre 2015](#), page 7933